

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INTER ACTIO (FCP20060376)

Part C (FR0007026117)

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)

soumis au droit français géré par SIENNA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds d'investissement Alternatif (FIA) « **INTER ACTIO** » est un fonds multi-actifs (actions, obligations et monétaires). Le fonds gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers de la zone euro et/ou en dehors de la zone euro. Il a pour objectif d'offrir aux investisseurs une performance égale à celle de son indicateur de référence diminuée des frais de gestion.

L'indicateur de référence du FIA est l'indice composite suivant :

- 55 % MSCI EMU NR (dividendes nets réinvestis en cours de clôture -est l'indice publié par Morgan Stanley et est destiné à mesurer la performance des bourses de la zone Euro. ;
- 20 % Bloomberg Euro Agg Treasury 5-7 ans (cours de clôture - composé d'obligations d'Etat de la zone euro à taux fixe d'une durée comprise entre 5 et 7 ans) ;
- 20 % ESTR capitalisé (Indice monétaire au jour le jour de la zone euro) ;
- 5 % CAC Small (dividendes nets réinvestis - représentatif des valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice actions SBF 250).

Caractéristiques essentielles du FIGV :

La gestion Actions pratiquée est de type discrétionnaire. Elle s'appuie sur une approche « growth » (approche sectorielle et de sélection de titres) qui détermine le potentiel d'une valeur selon ses perspectives de croissance et de résultat et sur une approche « value » visant à déceler les entreprises présentant des anomalies de valorisation.

La politique d'investissement est définie à partir d'une « fourchette d'allocation » qui définit les bornes autorisées à l'exposition aux marchés « actions » par rapport à l'indicateur de référence, et d'un objectif de maturité, d'indexation et de répartition entre les type d'instruments utilisés dans la partie taux du FIA.

Le portefeuille est ainsi exposé, en direct ou par le biais d'OPC : jusqu'à 70 % de son actif net en actions de la zone euro, dont au moins 5 % de placements à risque (actions cotées ou non cotées de petites capitalisations, parts de FCPR, FCPI, ...)

jusqu'à 10 % de son actif net en actions hors zone euro (dont les pays émergents), européennes ou de l'OCDE ;

jusqu'à 50 % de son actif net en titres de créances négociables et en instruments du marché monétaire et obligataire libellés en euro, à taux fixe ou variable. Le FIA pourra détenir des obligations convertibles dans la limite de 25 % de son actif net. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 4 au maximum.

Le fonds pourra être investi dans la limite de 50% de son actif net, en parts ou actions d'OPC français et/ou européens actions, obligations, monétaires, OPC mixant ces différentes classes d'actifs, OPC de multigestion alternative et fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Les titres de créances négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lequel le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les autres titres, ne rentrant pas dans cette catégorie, ne pourront représenter qu'un maximum 10 % de l'actif net du FCP.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

Le FIA peut également, dans la limite d'engagement de 100% de son actif net, avoir recours à des instruments dérivés, principalement dans le but d'augmenter l'exposition aux marchés actions et/ou de taux du portefeuille afin d'atteindre l'objectif de gestion en bénéficiant des tendances des marchés. Ces instruments pourront également être utilisés à des fins de couverture.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

Recommandation : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : Elle est calculée quotidiennement, sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), ainsi que les dimanches et jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail, veilles de jour de Bourse de Paris.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



> La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

> Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce FIA reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA :

> **Risque de crédit, de contrepartie sur un même co-contractant et d'émetteur :** il s'agit, d'une part du risque de baisse d'un titre et d'autre part du risque de défaillance d'un émetteur ou d'un co-contractant. La baisse de la valeur des titres sur lesquels est exposé le FIA peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Cependant, ce risque est limité par la procédure élargie de sélection des émetteurs décrite dans la partie actifs de la note détaillée.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIVG y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

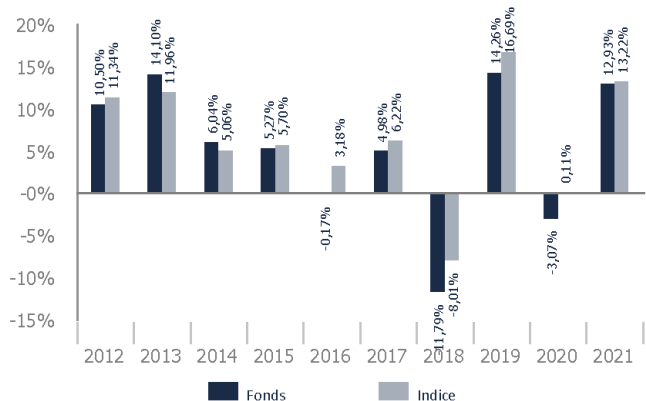
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de SIENNA GESTION, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par ce FIVG sur une année	
Frais courants	1.78 %(*)
Frais prélevés par ce FIVG dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Devise : euro.

Jusqu'au 31/12/2013, l'indice Euro Stoxx 50 était calculé hors dividendes. A partir du 01/01/2014 il est calculé dividendes nets réinvestis et ses performances sont présentés selon la méthode du chaînage.

Date de création du fonds : 25/09/1998

Informations pratiques

> **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

> **Commissaire aux comptes** : KPMG AUDIT

> **Forme juridique** : Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG)

> **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative du fonds** : disponibles sur demande auprès de SIENNA GESTION Service reporting - 18 rue de Courcelles 75008 Paris ou sienna-gestion@sienna-im.com

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de SIENNA GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIVG.

Ce FIVG est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SIENNA GESTION est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08-08-2022**.